

PRISE EN CHARGE D'UNE DEMANDE D'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE⁽¹⁾

Auteur: Dr Alizée Detiffe – Dernière mise à jour: 24 novembre 2022

Lorsqu'une patiente souhaite interrompre une grossesse non désirée, elle doit être orientée vers un **centre extra-hospitalier (planning familial)** ou un **centre hospitalier pratiquant l'IVG**. La prise en charge se déroulera en **trois rendez-vous** pour accompagner la patiente avant, pendant et après l'IVG.




Cadre légal en Belgique

- Une IVG peut être pratiquée jusqu'à **14 semaines** d'aménorrhée
- Un délai de **6 jours** doit exister entre la demande d'IVG et la réalisation de l'IVG mais peut être réduit en cas d'urgence médicale

Lieu de prise en charge

- Centre de planning familial pratiquant l'IVG
(la liste des centres pratiquant l'IVG est disponible via <http://www.loveattitude.be/centres-de-planning/>)
En 2019, 81 % des IVG ont eu lieu en planning familial⁽²⁾.
- Une partie des hôpitaux belges pratiquent l'IVG mais pas tous, il faut se renseigner directement auprès de l'hôpital de votre région. Une prise en charge hospitalière permettra de réaliser l'IVG par aspiration sous anesthésie générale si tel est le souhait de la patiente.

Prix

Patiente affiliée à une mutuelle	Patiente non affiliée à une mutuelle
  3,9€ 529,2€	 200€
3,9€ à charge de la patiente 529,2€ à charge de l'INAMI	200€ à charge de la patiente Une adaptation du montant par le planning familial est possible en cas de détresse financière.

Avec le soutien de:



E.R.: Quentin Mary + SSMG asbl rue de Suisse 8 - 1060 Bruxelles - 0410.639.602



Prise en charge au PLANNING FAMILIAL

■ 1. LE RENDEZ-VOUS "PRÉ-IVG"

	QUI?	QUOI?	COMMENT?
Accueil psycho-social dit "pré-psy"	Assistant-e social-e ou psychologue	<ul style="list-style-type: none"> ■ Écoute de la demande d'IVG de la patiente et offre un espace de réflexion ■ Informe de façon générale sur l'IVG (type de méthode, déroulement, cadre légal,...) 	
Consultation médicale dit "pré-médical"	Médecin généraliste ou gynécologue	Anamnèse	<p>1/ Vérifier l'absence de contre-indication via recueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ ATCD médico-chirurgicaux ■ Traitement chronique ■ Allergies éventuelles <p>2/ Type de contraception utilisée ou non, identifier éventuellement une cause de l'échec et décider avec la patiente d'une contraception future qui pourra le plus souvent être démarrée le jour de l'IVG</p>
		Examen médical	<p>1/ Dépistage du chlamydia et gonocoque par test PCR sur un prélèvement vaginal</p> <p>2/ Echographie gynécologique pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ confirmer la localisation intra-utérine de la grossesse ■ dater la grossesse <p>3/ Biologie sanguine selon anamnèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Groupe sanguin (si inconnu pour prescription de Rhogam) ■ Recherche IST (HIV, syphilis, HBV, HCV) ■ BHCG selon l'échographie

Plusieurs rendez-vous peuvent être proposés si nécessaire (ambivalence, contrôle échographique,...)

■ 2. L'INTERRUPTION DE GROSSESSE

1. La méthode médicamenteuse

CONDITIONS

Grossesse < 8 semaines d'aménorrhée (exceptionnellement possible jusqu'à 9 semaines d'aménorrhée)⁽³⁾

DÉROULEMENT

LIEU

- Centre de planning familial (CPF)
- Domicile (selon conditions définies par le CPF)

MÉTHODE

Prémédication (H-36/48) :

Prise d'1 comprimé de mifépristone 200mg per os

Jour de l'IVG:

- Mise de 4 comprimés de misoprostol 200µg en intravaginal
- Antalgie par paracétamol +- AINS
- Déclenchement d'une fausse couche dans les 12h (maximum 48h)

2. La méthode par aspiration

CONDITIONS

- Toutes les grossesses < 14 semaines d'aménorrhée si souhait de la patiente
- Favorisée pour les grossesses > 8 semaines d'aménorrhée

DÉROULEMENT

LIEU

- Centre de planning familial (CPF)
- Centre hospitalier (à proposer si souhait d'une anesthésie générale)

MÉTHODE

Prémédication :

1 comprimé 200 mg de mifépristone per os (H-24/48)

QU mise de misoprostol en intravaginal (H-3)

Jour de l'IVG au planning familial:

En présence de l'accueillant.e et d'un.e accompagnant.e selon le souhait de la patiente

- Mise en place d'un speculum en position gynécologique
- Désinfection et anesthésie locale du col utérin
- Dilatation progressive du col à l'aide de bougies
- Sonde d'aspiration introduite à travers le col dilaté
- Activation de la pompe permettant l'aspiration du contenu utérin
- Possibilité de placer un dispositif intra-utérin directement après l'aspiration si souhait de la patiente

Durée totale de 20 min dont ± 5 min pour l'aspiration

■ 3. LE RENDEZ-VOUS "POST-IVG" 2 À 4 SEMAINES APRÈS L'IVG EN CONSULTATION MÉDICALE

QUI?

Médecin généraliste ou gynécologue du planning familial

QUOI?

1/ Anamnèse

- Persistance des saignements et des douleurs
- Réévaluation de la contraception mise en place
- Questionner sur le vécu émotionnel de l'IVG

2/ Échographie pour contrôler la vacuité utérine afin de confirmer l'efficacité de la méthode et l'absence de rétention

Entretien avec l'accueillant.e si souhait de la patiente

COMPLICATIONS RARES MAIS POSSIBLES

IVG médicamenteuse et par aspiration

- > Rétention
- > Hémorragie
- > Infection
- > Poursuite d'une grossesse évolutive
- > Pas d'impact sur la fertilité si l'IVG est réalisée dans de bonnes conditions par un médecin formé.

IVG par aspiration

- > Perforation utérine
(plus fréquentes si anesthésie générale)

Si la grossesse est > 14 semaines d'aménorrhée

Les centres de planning familial peuvent orienter la patiente vers un centre pratiquant l'IVG aux Pays-Bas où l'avortement est réalisable jusqu'à 22 semaines d'aménorrhée. La prise en charge coûte environ 1000€ et est totalement à charge de la patiente.

Prise en charge au CABINET DU MÉDECIN GÉNÉRALISTE

■ 1. RECEVOIR UNE DEMANDE D'IVG

QUOI?	COMMENT?	COMMENTAIRE
Anamnèse	Ecouter la demande et rassurer	Une demande d'IVG est souvent vécue comme une urgence par la patiente, rassurer en expliquant le délai légal en Belgique et en dédramatisant la méthode par aspiration qui présente certains avantages (rapidité de l'intervention par rapport à la méthode médicamenteuse, possibilité de mettre un DIU au moment de l'intervention, ...)
Référer	Référer la patiente dans un centre de planning familial pratiquant l'IVG via http://www.loveattitude.be/centres-de-planning/	En cas d'ambivalence, n'hésitez pas à référer la patiente au planning familial. L'entretien psycho-social permet d'accompagner la patiente dans sa prise de décision.
Informations médicales à transmettre	<ul style="list-style-type: none">■ ATCD médico-chirurgicaux■ Allergies■ Groupe sanguin	
Examen médical	Peut être réalisé avant la consultation en planning familial en référant le nom du laboratoire où sont envoyés les prélèvements	<ul style="list-style-type: none">■ Biologie : groupe sanguin (si inconnu), BHCg et éventuel dépistage IST■ Prélèvement vaginal avec recherche de chlamydia et gonocoque par PCR

■ 2. APRÈS UNE IVG

QUOI?	POURQUOI?	COMMENTAIRE
Rassurer	<ul style="list-style-type: none">■ Des saignements modérés peuvent persister jusqu'à 3 semaines après l'IVG■ Un test de grossesse peut rester positif plusieurs semaines après une IVG. Il n'a pas d'intérêt à être réalisé.	S'assurer que la patiente se rendra à la consultation de contrôle post-IVG prévue dans le planning familial où elle a été reçue.
Référer rapidement au planning familial si :	<ul style="list-style-type: none">■ Saignement importants■ Douleurs importantes■ Fièvre (non expliquée par une autre pathologie intercurrente)	La patiente sera vue en consultation médicale.

Un courrier n'est pas systématiquement envoyé au médecin traitant de la patiente (sauf si demande explicite)

Sources :

- Noël S., Busine C. et Lefebvre G. «L'interruption volontaire de grossesse en Belgique en 2020». RMG N°376. Octobre 2020.
- Rapport de la commission nationale d'évaluation de la loi du 15 octobre 2018 relative à l'interruption de grossesse de 2018-2019. https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/rapport_ivg_2018-2019.pdf
- Gacehpa – méthodes sur https://www.gacehpa.be/?page_id=49

Avec le soutien de:



E.R.: Quentin Mary + SSMG asbl rue de Suisse 8 - 1060 Bruxelles - 0410.639.602

